



Communiqué de presse

L'adhésion de 75 % des communes à la charte donne un nouvel élan au Parc national

Valberg, 5 juillet 2013 - Le Conseil d'administration de l'Etablissement public va découvrir, dans la matinée de ce vendredi 5 juillet, la nouvelle physionomie du territoire pour la mise en œuvre de la charte, à l'issue de la phase d'adhésion des communes. Cette étape clôt un long cycle d'élaboration et de concertations qui a permis de parvenir à un document adopté par tous les élus du Conseil d'administration et qui a été unanimement salué pour sa qualité.

Les conseils municipaux des 28 communes du parc ont tous délibéré sur leur adhésion à la charte : **21 communes - soit 75 % d'entre elles** - ont décidé d'adhérer et vont donc s'inscrire dans la dynamique impulsée par cette charte. Cette séance du Conseil sera l'occasion de tirer les enseignements de la consultation des communes, mais aussi d'envisager le renouveau que va apporter cette charte dans le lien entre le Parc national et les communes adhérentes.

Le territoire du parc national du Mercantour va ainsi passer de 28 à 21 communes pour les années à venir. Les votes se sont le plus souvent exprimés à l'unanimité des voix des conseillers municipaux. Pour le Président du Parc national, Fernand Blanchi, « *la nouvelle configuration se traduira surtout par une hausse dans la qualité des relations qui nous unissent à elles désormais* ». Dans toutes les vallées, la plupart des communes ont adhéré à la charte et toutes, sans exception, l'ont fait en Bévéra et en Vésubie ainsi que dans le Haut-Verdon, le Haut-Var et le Cians avec, pour ces deux dernières vallées, un vote unanime du conseil municipal.

La **nouvelle physionomie** du Parc national pour ce nouveau départ est très encourageante et les résultats des adhésions laissent apparaître des attentes particulièrement fortes des élus quant au rôle que le Parc devra jouer dans les années à venir à leurs côtés. L'analyse que nous avons pu faire de la longue période d'élaboration et de consultation qui se conclut par ces décisions communales confirme la force de ces attentes, notamment en matière de concertation, d'échanges et de proximité, non seulement au niveau des conseils municipaux mais également des habitants et des usagers du territoire.

Par ce mécanisme de l'adhésion, le Parc national se trouve désormais souhaité et attendu par les communes qui ont dit « oui » à la charte. Le résultat obtenu leur confère mutuellement de nouvelles responsabilités : le Parc veillera à répondre davantage aux attentes des habitants et élus des vallées par une démarche d'écoute, de dialogue et de pédagogie renforcée. Les communes, quant à elles, favoriseront une meilleure acceptation et appropriation locale du parc national.

Quels que soient les motifs invoqués par les communes n'ayant pas adhéré à la charte et aux valeurs de développement responsable que celle-ci leur proposait, le conseil d'administration prend acte de leur choix tout en regrettant qu'elles ne puissent ainsi pas bénéficier de la dynamique qui va être engagée en aire d'adhésion. A la fin 2015, ces communes auront cependant la possibilité de revenir sur leur décision, avec l'accord du conseil d'administration.

--> L'enjeu majeur pour le Parc est désormais de réussir la mise en œuvre de la charte pour en faire bénéficier ses 21 communes volontaires. Pour ce faire et d'ici la fin 2013, des conventions seront passées avec chacune d'entre elles. Le Parc mettra à leur disposition son expertise technique, sa capacité à mobiliser d'importants moyens financiers et la marque des Parcs nationaux.

Contact presse : Florent FAVIER
Tél : +33 (0) 4 93 16 50 80 / 06 84 70 74 82
florent.favier@mercantour-parcnational.fr

Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie - BP 1316 - 06006 Nice Cedex 1

